
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 23 novembre 2020

Contact presse :

06.39.25.23.30 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Contrôle des eaux de baignades : où se baigner en 2021 à Mayotte ?

A Mayotte, la qualité des eaux de baignade est un véritable enjeu de santé publique. En partenariat avec les collectivités, l'ARS de Mayotte assure chaque année la surveillance sanitaire (constats, tests sur place et analyses en laboratoire) de l'ensemble des zones de baignade recensées sur le territoire. Ce suivi permet de prévenir et d'éviter l'exposition des baigneurs à une eau pouvant présenter des risques sanitaires. En 2020, conformément aux directives européennes, 30 sites de baignade ont fait l'objet d'un contrôle sanitaire dont 3 où la qualité de l'eau a été jugé « insuffisante ».

Bilan 2020 : une hausse du nombre de plages interdites à la baignade

En 2020, en l'absence d'aménagement permettant de garantir la sécurité des agents préleveurs de l'ARS, le nombre de sites de baignades suivis est passé de 43 sites à 30 sites. Pour 6 d'entre eux, la baignade est dorénavant interdite en raison de non-conformités récurrentes pendant 4 années consécutives. Sur les 30 sites restants, **353 analyses bactériologiques** ont été effectuées permettant de classer les eaux de baignade en quatre niveaux de qualité :

- **excellente** pour 8 sites
- **bonne** pour 14 sites
- **suffisante** pour 5 sites
- **insuffisante** pour 3 sites

Les prélèvements sont analysés par le laboratoire départemental afin de rechercher les indicateurs bactériologiques de contamination fécale, et vérifier qu'ils ne dépassent pas les limites de qualité fixées par la réglementation.

Des fermetures pour non-conformité régulières en saison des pluies

En présence d'une analyse insatisfaisante, l'ARS de Mayotte demande aux maires, responsable des eaux de baignades, la fermeture temporaire du site. **10 fermetures temporaires** sont intervenues en 2020 à Mayotte.

80% des mauvais résultats sont constatés **entre novembre et avril**. En effet, les pluies ont tendance à lessiver les ravines et les canaux d'eaux pluviales accueillant déchets et rejets d'assainissement. De plus, les rivières sont chargées en matières organiques donnant une couleur marron au lagon. **Il est donc recommandé d'éviter la baignade au cours des 72h qui suivent un épisode pluvieux.**

Se baigner sans danger à Mayotte

Il appartient aux communes d'informer le public sur la qualité des eaux de baignade, afin de transmettre suffisamment d'informations pour permettre aux usagers de se baigner dans de bonnes conditions. Les bulletins d'analyses sont affichés en Mairie.

Les résultats des 21 plages déclarées à l'Union Européenne peuvent être consultés en direct sur le site baignades.sante.gouv.fr ou sur le dépliant 2021 prévu à cet effet.

[Télécharger le dépliant 2021 \(résultats 2020\)](#)

